



Villebichot

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

5. ANNEXE AU REGLEMENT : cartographie indicative des périmètres de protection des bâtiments agricoles (échelle 1/2500ème)

Approbation - 20 décembre 2019



Vu pour être annexé à notre délibération en date du 20 décembre 2019

PLU approuvé le : 20.12.2019

Le Maire, *Paul GRAPIN*



BERTHET LIOGIER CAULFUTY
11 avenue de Chambolabot BP 90 042 - 21 702 HUILTS-SAINT-GEORGES cedex
Tel : 03.80.61.06.19 - Fax : 03.80.61.39.01 - Email : blc.contact@blc-gc.com

Légende

◆ Localisation des sites d'exploitation agricole (indicatif)

▨ Périmètres de 50 mètres de protection des bâtiments agricoles d'élevage et de fourrage (indicatifs)

Périmètres indicatifs retenus après vérification des situations existantes ; les périmètres de réciprocité réellement applicables sont définis par l'arrêté préfectoral n°222 du 05/03/2018 relatif aux prescriptions applicables aux activités d'élevage et autres activités agricoles (DDT21) et la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

UA Zonage du PLU

▨ Bâti existants non cadastrés (indicatifs)

